

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3418

objet : **Boulevard périphérique nord de Lyon - Sélectivité des messages radio en tunnels - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un projet de marché relatif à la mise en place d'une insertion sélective des messages radio d'urgence diffusés en tunnels du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Il s'agit de permettre au poste de surveillance du BPNL d'insérer de façon sélective, dans le sens de circulation voulu uniquement, les messages radio d'urgence diffusés sur les fréquences FM en tunnels afin qu'ils soient entendus seulement par les usagers concernés par l'information. Ceci afin d'améliorer la sécurité des usagers de l'ouvrage en évitant de générer d'éventuelles situations inattendues par des comportements de panique non justifiés.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à différentes modifications de logiciels et de matériels de gestion et de diffusion radio existants.

Les équipements de communication concernés ont été installés par la société Télé-Diffusion de France (TDF) en 1996 et sont régis par une convention qui prévoit, notamment, l'occupation du domaine public et la mise en œuvre d'une infrastructure de télécommunications permettant la diffusion de liaisons radio sur l'ouvrage.

Pour ces raisons techniques, seule la société TDF est susceptible d'intervenir. La prestation, évaluée à 95 000 € HT, est attribuée sur la base d'un marché négocié sans mise en concurrence.

La commission permanente d'appel d'offres a attribué ce marché à la société TDF le 2 juin 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché négocié sans mise en concurrence, en application des articles 34 et 35-III-4°alinéa du code des marchés publics, avec la société TDF pour l'insertion sélective des messages radios d'urgence diffusés en tunnels du boulevard périphérique nord de Lyon, pour un montant de 95 000 € HT, soit 113 620 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 12 juillet 2004 pour un montant de 2 500 000 € - opération 0443.

3° - Le montant à payer en 2005 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 550.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,